

Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD
Séance du 24 Mars 2025

Le Conseil de la Vie Sociale du Centre Hospitalier de Châtel sur Moselle s'est réuni le Lundi 24 Mars 2025, en salle de réunion PASA.

Présent (e)s : Monsieur Alain DEIBER, Président du Conseil de la Vie Sociale
Madame Nadine ROLLIN, Vice-Présidente
Madame Christiane ANCEL, représentant des résidents
Madame Annie VILLEMINOT, représentant les résidents
Madame Amandine LAURENT, représentant le personnel
Monsieur Patrick CONTASSOT, représentant des usagers

Assistait à titre consultatif : Monsieur Vincent ANDROUET, Directeur par intérim
Madame le Docteur Isabelle MASSON, médecin coordonnateur
Madame Laëtitia GEORGES, Cadre de Santé
Madame Delphine CUNY, Animatrice

Personnes excusées : Madame Marie José BISCH, qualitiennne
Madame Martine HENRY, représentant des usagers

Secrétaire de séance : Madame Fabienne SAVOY, service des admissions

Monsieur DEIBER souhaite la bienvenue à Monsieur ANDROUET, directeur par intérim, ainsi qu'à Madame Laëtitia GEORGES, cadre de santé.

Monsieur Vincent ANDROUËT se présente en sa qualité de directeur par intérim pour une période de quatre mois. Monsieur ANDROUËT indique qu'il est directeur de l'Institut Médico Éducatif de CHATEL sur MOSELLE et également de la Maison d'Accueil Spécialisée « Les Charmilles » de THAON les VOSGES.

Madame Laëtitia GEORGES se présente en sa qualité de cadre de santé, diplômée depuis 1997 ; Madame GEORGES a travaillé en tant qu'infirmière dans divers établissements avant d'être nommée cadre de santé au Centre Hospitalier de Neufchâteau. Madame GEORGES souhaite mettre à profit toutes ses connaissances et ses expériences en collaborant avec toute l'équipe pour la meilleure prise en charge possible des résidents.

Madame Amandine LAURENT se présente également en sa qualité de représentant du personnel suppléant et indique qu'elle est aide-soignante à l'EHPAD.

Monsieur CONTASSOT, représentant des usagers de l'UDAF, se présente également à Monsieur ANDROUËT.

Monsieur DEIBER ouvre la séance à 14h30

I – Approbation du compte rendu de la séance du 9 Décembre 2024 :

Le compte rendu de la séance du 9 Décembre 2024 est validé par les membres du Conseil de la Vie Sociale.

Suite à la précédente réunion, Monsieur CONTASSOT souhaite savoir quand aura lieu la commission de menus. Pour mettre en place la commission : Monsieur ANDROUËT et Madame GEORGES proposent à Monsieur DEIBER et Monsieur CONTASSOT de se réunir avec Monsieur HENRY (responsable des cuisines), la cadre de l'EHPAD et également un personnel de l'EHPAD.

Monsieur ANDROUËT va se rapprocher du CHED pour modifier la quotité de mise à disposition d'une diététicienne, car la diététicienne actuelle a souhaité mettre fin à ses fonctions sur CHATEL pour motif qu'elle n'avait pas assez de temps sur l'établissement pour mener à bien ses missions.

Madame CUNY informe que lors de la réunion de quartier du 4 Mars 2025, les menus ont été abordés. A la question de Monsieur DEIBER de savoir où vont les restes, il est répondu que tout ce qui n'est pas consommé est jeté.

Monsieur CONTASSOT demande si l'établissement a trouvé une kinésithérapeute pour l'EHPAD. Madame GEORGES répond qu'une kinésithérapeute a été recrutée à 70% pour une durée indéterminée.

Monsieur DEIBER demande si les prises de douches les après-midis sont toujours d'actualité. Madame LAURENT informe que beaucoup de résidents les refusent car il y a des animations et des visites les après-midis. Madame GEORGES informe qu'elle a repris l'organisation des douches et qu'une aide-soignante est désignée sur le planning pour assurer les douches.

Monsieur DEIBER demande s'il y a toujours des épidémies en cours. Docteur MASSON répond qu'il n'y a pas eu de nouvelle vague depuis Janvier.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

II – Activité de l'EHPAD :

L'activité du service EHPAD est présentée par Madame Fabienne SAVOY. Le service EHPAD réalise un taux d'occupation de 82,41 % au 28 février 2025. L'établissement rencontre de grosses difficultés de remplissage car chaque nouvelle admission nécessite qu'un médecin traitant accepte d'assurer le suivi médical du résident en EHPAD. Monsieur ANDROUËT précise que la médicalisation des EHPAD se fait par intervention de médecins libéraux. Docteur MASSON ajoute que chaque résident a libre choix de son médecin traitant. Le médecin coordonnateur ne peut pas se substituer au médecin traitant et assure uniquement la prise en charge des urgences.

Une démarche va être faite par la direction pour contacter les médecins libéraux des alentours. Monsieur CONTASSOT suggère également de contacter le DAC88.

Madame GEORGES précise que l'effectif soignant actuel dédié à l'EHPAD est le même que quand le service est complet.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

III – Sécurisation des escaliers :

Monsieur ANDROUËT informe les membres que les barrières de sécurité des escaliers ont été remises correctement.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

IV – Fiches de communication :

Madame Marie José BISCH, qualitiennne, a préparé une synthèse des fiches de communication que commente Madame GEORGES. 31 fiches de communication ont été faites en 2024, pour l'EHPAD et l'UVP.

En ce qui concerne le suivi de ces fiches de communication :

- Problème de chauffage : tous les problèmes de chauffage ont été résolus. Un système de thermostat a été mis en place avec une consigne de température de 23 degrés dans les chambres et 21 dans les communs. En ce qui concerne le chauffage de l'UVP : le système de climatisation est toujours en panne.

- Propreté des locaux : Monsieur CONTASSOT pose la question pour savoir si l'entretien des locaux est fait par une entreprise extérieure. Madame GEORGES répond que le ménage est réalisé par une équipe d'Agent des Services Hospitaliers. Monsieur ANDROUËT souhaite que la qualitiennne fasse un recoupement des insatisfactions relatives au ménage avec les fiches d'enregistrement des opérations de nettoyage pour améliorer la situation.

En ce qui concerne la cuvette des WC cassée, il est nécessaire de faire un bon de travaux.

- Disparition d'argent : Monsieur ANDROUËT souhaite avoir un retour de la qualitiennne pour savoir ce qu'ont donné les investigations.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

V – Synthèse et présentation des animations :

Madame CUNY présente les projets 2025 :

- Les échanges intergénérationnels sont au programme avec venues de l'école primaire de CHATEL sur MOSELLE ainsi que le Centre de loisirs ZEBULONS de NOMEXY, un jour par mois et également des activités mutualisées avec le FAS FAM.

Pour la planification des activités : La semaine du printemps avec son petit déjeuner copieux, La GARDENN PARTY est prévue le 24 Mai 2024, La pétanque : le 1^{er} Juillet 2025, l'opération glaces le 29 Juillet 2025, la semaine bleue du 6 au 10 octobre 2025 avec le thème paillettes, le marché de Noël le 9 Décembre 2025 et le spectacle de fin d'année le 23 Décembre 2025. Madame CUNY regrette que l'établissement ne dispose pas de minibus pour les sorties. Monsieur ANDROUËT évoque l'idée de louer un minibus à la MAS les Charmilles de THAON-les-VOSGES, ce qui ferait moins loin que Rambervillers pour aller chercher le véhicule.

Monsieur DEIBER demande un fleurissement des jardinières devant l'établissement. Monsieur ANDROUËT va réfléchir pour un éventuel projet avec l'IME de Châtel-sur-Moselle sous forme d'un atelier éducatif. Pour cette année, l'association la Riviera achètera des plants de plantes aromatiques pour réhabiliter la terrasse du rez de chaussée.

Pour l'UVP, Madame GEORGES souhaite que les résidents fassent du potager, activité que l'association la Riviera financera.

Madame CUNY rappelle que l'activité VELO, très appréciée des résidents, avait été un réel succès. Monsieur ANDROUËT invite à surveiller les appels à projets qui pourraient permettre de financer en partie cette activité.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VI : Date du prochain CVS :

Le prochain Conseil de la Vie Sociale est programmé le Lundi 30 Juin 2025 à 14h30.

Le conseil de la vie sociale prend note de cette information

VII – Questions et informations diverses :

- Monsieur DEIBER demande s'il est possible de rendre le hall d'accueil plus accueillant. Monsieur ANDROUËT est favorable à cette idée. Une réflexion va être menée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 15h50.

Le Président,

Alain DEIBER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Deiber', is written below the printed name. The signature is stylized and cursive.